Date de réception préfecture : 20/10/2020



COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020 DELIBERATION N° DE-2020-049

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s):

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. ALQUIE,

<u>OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES</u>
– SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

Par délibération du 21 juin 1961, la Ville de Bayonne a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte locale gestionnaire de l'hôtel du Palais à Biarritz. Depuis la dernière modification du capital décidée lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2018, la participation de la Ville de Bayonne représente 0,57 % du

Date de réception préfecture : 20/10/2020



capital social, correspondant à la détention de 1 325 actions d'une valeur nominale de 15 €.

En 2018, le Conseil d'administration de la SO.CO.MIX a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la Ville de Biarritz sur l'ensemble des immeubles et des terrains de l'hôtel, afin de disposer de droits réels immobiliers pour réaliser un programme de modernisation de l'hôtel. Ce bail a été conclu pour une durée de 75 ans, moyennant une redevance annuelle de 920 K€. Par ailleurs, la SO.CO.MIX a signé, le 8 octobre 2018, un contrat de gestion avec le groupe Hyatt, qui exploite désormais l'hôtel du Palais.

Eu égard à ces opérations, pour 2018, exceptionnellement, les comptes ont été présentés pour la période du 1er avril au 31 décembre. L'exercice 2019 couvre quant à lui à nouveau une période de 12 mois, allant du 1er janvier au 31 décembre.

L'hôtel a cessé son activité au lancement de la tranche 2.1 des travaux, en octobre 2018, et jusqu'au 30 juin 2019. La période d'exploitation du l'hôtel s'est étendue du 30 juin au 30 septembre 2019 avec notamment l'accueil des chefs d'État des pays membres du G7. La phase 2.2 des travaux a commencé au mois d'octobre 2019.

Ainsi, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne couvrent que neuf mois, durant lesquels l'exploitation de l'établissement a été en grande partie suspendue, hormis la période estivale. Pour l'exercice 2019, l'exploitation de l'Hôtel n'a été possible que durant une période de trois mois. A ce stade, il n'est donc pas pertinent d'établir des éléments de comparaison entre les comptes au 31 décembre 2018 et les comptes au 31 décembre 2019.

Présentation synthétique du Compte de résultat

en milliers d'euros	31/12/2018 (9 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Produits d'exploitation	16 810	11 980
Charges d'exploitation	18 801	16 350
Résultat d'exploitation	- 1 991	- 4 370
Résultat financier	- 380	- 1 110
Résultat exceptionnel	356	3 195
Impôts sur les bénéfices	38	30
Résultat net	- 1 977	- 2 256

S'agissant du capital de la société, il est souligné qu'il a connu en 2019 deux modifications : d'une part, une baisse de 2 M€ des « autres réserves » et, d'autre part, une augmentation des provisions réglementées de 500 K€. Les capitaux propres sont ainsi passés de 38 421 K€ à 36 656 K€ avec un capital social stabilisé à 3 509 K€.

S'agissant du financement du projet de modernisation, la SO.CO.MIX a souscrit un financement hypothécaire de 50 M€ auprès de quatre établissements bancaires. A titre de sûretés, la SO.CO.MIX a notamment consenti une hypothèque de 1er rang sur ses droits réels issus du bail emphytéotique ainsi qu'une inscription de nantissement sur le fonds de commerce qui lui appartient désormais. La société JC Decaux Holding a également consenti à la SO.CO.MIX une avance en compte courant d'une durée de neuf ans. Au 31 décembre 2018, le montant de l'emprunt effectivement débloqué s'élève à 14,5 M€.

Date de réception préfecture : 20/10/2020



Présentation synthétique du Bilan comptable

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
Actif immobilisé	45 716	67 651
Actif circulant	19 703	15 911
dont créances d'exploitation	6 326	3 439
dont disponibilités et valeurs mobilières placement	12 669	11 886
TOTAL DE L'ACTIF	65 419	83 562
PASSIF (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	38 421	36 656
Emprunts	14 522	35 341
Provisions	29	
Autres dettes	12 447	11 565
TOTAL DU PASSIF	65 419	83 562

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport écrit, soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX. Hôtel du Palais.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Par délégation du Maire Marc Wittenberg Directeur général des services

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20201015-lmc10000000674 -DE Date de réception préfecture : 20/10/2020